



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Elections et de la Citoyenneté

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES BINOMES CANDIDATS
INSCRITS AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN
DE L' ELECTION DEPARTEMENTALE PARTIELLE
CANTON ARRAS 1
DES 29 MAI ET 5 JUIN 2016**

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-10-135 du 24 juillet 2015 modifié accordant délégation de signature ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2016 convoquant les électeurs du canton d'Arras 1 aux fins de procéder à une nouvelle élection d'un binôme de conseillers départementaux ;

Vu les récépissés définitifs de déclaration de candidature ;

Vu le tirage au sort effectué le 29 avril 2016 pour déterminer l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage et des candidatures ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La liste des binômes candidats, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue du premier tour de scrutin du 29 mai 2016 de l'élection départementale partielle du canton d'Arras 1 est arrêtée comme suit :

Ordre des candidatures (suite tirage au sort)	Prénoms et noms du binôme candidat (dans l'ordre alphabétique des noms du binôme candidat)	Prénoms et noms des remplaçants (dans l'ordre alphabétique des noms du binôme candidat)
1	Bertrand ALEXANDRE / Anne DINGREVILLE	Yannick PINTE / Magali BEAUMONT
2	Lucie BARBEZ / Alban HEUSELE	Brigitte CATOIRE / Théo LEBLOND
3	Denise BOCQUILLET / Daniel DAMART	Zohra OUAGUEF / Jean-Pierre PUCHOIS

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et Mmes et MM. les maires du canton d'Arras 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 2 mai 2016

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE